

Date de convocation et d'affichage : jeudi 18 septembre 2025

Nombre de Membres : en exercice : 19 présents : 14 votants : 14

Quorum à : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le VINGT-TROIS du mois de SEPTEMBRE à 20 HEURES, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur **MOURIER Nicolas, Maire**.

Étaient présents : Monsieur **MOURIER Nicolas, Maire** ;

Mesdames **MARTINEAU Anita** et **DELAPORTE Monique**, et Messieurs **LEDUC Bruno**, **de MARNHAC Xavier**, **PONTONNIER Pascal** **adjoints** et **HENRY Arnaud**, **conseiller municipal délégué** ;

Mesdames **GAUCHER-LOISEAU Élodie**, **GUÉRIN Françoise**, **HILDYARD Coraline**, **LÉON Brigitte**, **RENOU Marinette**, et Messieurs **LEBOUC Janick** et **RAMAUGÉ Christophe**, **conseillers municipaux** ;

Absents excusés :

Absents : Mesdames **FAGault Pauline**, **GAILLAT Mathilde**, **SEVAULT Amélie** et Messieurs **CHAUFOR David** et **GUÉRANGER Vincent**

Secrétaire de séance : Madame **MARTINEAU Anita**

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025

DCM-2025-060 – admission en non-valeur 2025 supplémentaire – BP assainissement

DCM-2025-061 – approbation RPQS assainissement collectif

DCM-2025-062 – convention contactFM72

DCM-2025-063 – création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème Classe

DCM-2025-064 – avis sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe

DCM-2025-065 – Projet d'enfouissement des réseaux aériens d'électricités et de télécom

DCM-2025-065 bis – Extension du projet d'enfouissement des réseaux aériens d'électricités et de télécom

DCM-2025-066 – exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie

DCM-2025-067 – échange de parcelles du lieu-dit les Gués incluant la valeur vénale (ajournée)

DCM-2025-068 – acquisition parcelles AC n° 392 sise les Aubrières et des parcelles AC n° 394, 396 et 398, sises la forge

Informations du maire et comptes-rendus des commissions

Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE ET ORDRE DU JOUR

Ouverture de séance à 20h05

Le quorum est atteint, monsieur le maire ouvre la séance.

Anita Martineau désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2025 (et les remarques éventuelles), qui ont préalablement été envoyés à chaque conseiller, est **soumis à approbation**.

Madame Françoise GUÉRIN relève une erreur dans le procès-verbal, au sujet de la délibération portant sur une subvention versée à l'association ACHIL. L'erreur de décompte des votes sera corrigée et transmise à la préfecture.

POINT N°1 : DCM-2025-060 – admission en non-valeur 2025 supplémentaire – BP assainissement

Budget assainissement, montant total de 702,98 EUR pour 2 personnes qui sont insolvables.

La délibération n'appelle pas de remarque.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2 : DCM-2025-061 – approbation RPQS assainissement collectif

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Il a été envoyé en amont aux élus.

La délibération n'appelle pas de remarque.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3 : DCM-2025-062 – convention contactFM72

La convention prévoit une rémunération annuelle de 1 200 EUR, répartie en 1 150 EUR au titre de la convention de service et 50 EUR pour l'adhésion automatique. Elle est conclue pour un an avec renouvellement tacite.

L'objectif est de favoriser la promotion des actions et événements communaux.

Les montants restent identiques à ceux des années précédentes.

Remarques :

Les services de Contact FM ne sont peut-être pas sollicités à leur juste mesure, en particulier par les associations, et la commune n'exploite pas suffisamment la possibilité de publicité offerte par la radio.

La commune se déclare néanmoins très satisfaite de la qualité des services rendus.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4 : DCM-2025-063 – création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème Classe

Un agent ayant réussi l'examen d'adjoint administratif de 2e classe, et son poste actuel n'étant pas adapté à ce nouveau grade, il est nécessaire de créer un poste correspondant.

Le poste qu'elle occupe actuellement sera fermé ultérieurement, dans le cadre de l'établissement du tableau des effectifs.

La délibération n'appelle pas de remarque.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5 : DCM-2025-064 – avis sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe

Le schéma départemental, élaboré par la préfecture, dresse le bilan des années passées et définit une trajectoire concernant la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Une délibération est obligatoire pour les communes disposant d'une aire d'accueil.

Selon ce rapport, la commune d'Aubigné-Racan se distingue par la sédentarité des familles présentes, contrairement à la majorité des territoires. Le document souligne également une méconnaissance générale des procédures et dispositifs existants de la part des acteurs locaux.

Remarques :

Le schéma met en évidence une tendance à la sédentarisation des gens du voyage. Un projet en ce sens existe à Aubigné depuis plusieurs années mais reste bloqué pour des raisons réglementaires d'urbanisme.

De nombreuses communes se plaignent d'installations illicites, sujet qui ne relève pourtant pas directement du schéma.

Localement, la difficulté principale de la commune d'Aubigné-Racan demeure la gestion des chiens errants et/ou agressifs sur l'aire d'accueil. Plusieurs incidents, dont un accident de moto, ont déjà été signalés. Les conditions strictes de saisie compliquent la résolution de ce problème.

La situation est suivie par monsieur le maire en lien avec le Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

M. PONTONNIER interroge sur l'existence d'un délai maximum de stationnement sur les aires : il n'y a pas de limite.

M. LEDUC souligne que la présence d'une population fixe a l'avantage de limiter l'arrivée de nouveaux groupes plus turbulents.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6 : DCM-2025-065 – projet d'effacement du réseau électrique aérien rues du Docteur Renaud et de l'Être Pottier

Le projet conduit par le département concerne les rues du Docteur Renaud et de l'Être Pottier. Il comprend :

Électricité : coût total de 125 000 EUR HT, dont 40 % à la charge de la commune (soit 50 000 EUR).

Télécommunications : coût total de 100 000 EUR TTC, entièrement financé par la commune.

Remarques :

L'augmentation des coûts s'explique par le délai écoulé depuis 2021 et par l'extension d'environ 150 mètres ajoutée au projet.

Pour la partie télécom, le budget est passé de 55 000 EUR TTC à 92 000 EUR TTC, puis à 100 000 EUR TTC, pris en charge intégralement par la commune.

Le chantier pourrait démarrer rapidement, mais il aura un impact fort sur la circulation, entraînant d'importantes déviations puisqu'il s'agit d'un axe majeur de la commune.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DCM-2025-065 bis – extension du projet d'effacement du réseau électrique aérien rue Docteur Renaud

La commune d'Aubigné-Racan souhaite étendre le projet d'effacement des réseaux aériens dans la rue du Docteur Renaud, du n°29 jusqu'au fleuriste afin de réaliser en une seule fois l'enfouissement total des réseaux dans cette rue. Le chantier inclut l'enfouissement du réseau électrique et du réseau télécom.

Électricité : coût estimé à 75 000 EUR HT, entièrement à la charge de la commune.

Télécom : coût estimé à 96 000 EUR TTC, également à la charge de la commune.

Remarques :

Initialement envisagée en deux phases dans le cadre des budgets prévus par le département, la commune tenait à ce que l'ensemble de la rue soit réalisé en une seule fois pour limiter le désagrément des riverains. Cela posait des problèmes de financement, car cette extension était prévue pour le budget de l'année prochaine par le département. La commune a donc proposé de prendre pour elle les frais de cette phase de travaux.

L'opération à réaliser en une seule fois a posé quelques difficultés entre le département et la commune. Un accord a finalement été trouvé permettant d'éviter le recours au fonds de concours, mais l'extension reste financée à 100 % par la commune.

M. de MARNHAC regrette une logique « hypocrite », soulignant qu'une réalisation en deux phases aurait multiplié les nuisances pour les riverains.

Il est rappelé que la configuration générale de la rue pose déjà problème, avec des trottoirs trop étroits et une circulation difficile.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7 : DCM-2025-066 – exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie

Afin d'aider économiquement les territoires ruraux l'Etat a établi un zonage permettant des exonérations fiscales substantielles. Il a été mis à jour en 2025 augmentant les possibilités d'allègement fiscaux. Les « ZRR » deviennent les zones « ZFRR » (Zones France ruralités revitalisation). Pour les communes les plus isolées et sinistrées une nouvelle version renforcée a été mise en place : les zones « ZFRR+ » qui augmentent les plafonds et simplifient les conditions d'accès. C'est le cas de la commune d'Aubigné-Racan.

La communauté de communes a pris une délibération prévoyant l'exonération de CFE pour les entreprises.

Dans l'intercommunalité, seules 3 communes relèvent du dispositif « ZFRR+ ».

Pour Aubigné-Racan, monsieur le maire propose que les entreprises créées ou reprises entre juillet 2025 et 2029 soient exonérées à 100 % de la TFPB pendant 5 ans, puis de manière dégressive.

Remarques :

M. LEDUC : interroge sur les conséquences pour la société Méral.

M. MOURIER : indique que l'entreprise paie actuellement environ 100 k€ (soit 10 % des recettes fiscales directes communales). Cependant, une telle exonération, cumulée à celle de l'IS ou de la CFE serait un argument de poids pour convaincre une nouvelle entreprise de s'installer sur le site. Méral étant en liquidation le revenu de la taxe foncière, qui est pour l'instant toujours perçu par la commune, cessera de toute façon un jour si l'entreprise n'est pas reprise. En cas de reprise ce serait donc un manque-à-gagner provisoire plutôt qu'une réelle perte de fiscalité sèche.

Le principal obstacle de la reprise du site reste à ce jour le besoin de régularisation du chemin communal qui traverse l'usine (acte d'urbanisme non transmis au cadastre datant de 1974). La commune se bat pour faire régulariser cet acte, mais le mandataire en charge du dossier ne s'en préoccupera pas avant la liquidation définitive.

Monsieur le maire précise que pour lui, ce site est par ailleurs inadapté à une activité logistique, qui génère peu d'emploi et dont les infrastructures routières ne sont pas adaptées sur le territoire de la commune. Il suggère de porter nos efforts sur des porteurs de projets orientés vers des activités industrielles, pourquoi pas en morcelant les 32 000m² de bâtiments à destination de plusieurs entreprises.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

POINT N°8 : DCM-2025-067 – échange de parcelles du lieu-dit les Gués incluant la valeur vénale

Délibération ajournée.

POINT N°9 : DCM-2025-068 – acquisition de la parcelle AC n° 392 sise les Aubrières et des parcelles AC n° 394, 396 et 398, sises la Forge

La commune d'Aubigné-Racan souhaite acquérir progressivement les terrains situés dans la zone de l'Être Pottier comme cela est prévu par le PLUi dans le cadre des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Certaines parcelles sont en cours d'acquisition et une servitude permettant de passer les réseaux d'assainissement est prévue.

Dans ce cadre, une proposition d'achat a été adressée le 18 juillet 2025 à M. et Mme Baudin. Par courrier du 27 août 2025, ceux-ci ont accepté de céder leurs parcelles, représentant une surface totale de 7 436 m², au prix de 6 EUR/m², soit un montant de 44 616 EUR.

Étant inférieur au seuil de 180 000 EUR, l'avis des domaines n'est pas requis.

Remarques :

M. DE MARNHAC demande si la zone est destinée à accueillir un lotissement.

M. MOURIER confirme que cela reste une possibilité, mais non prioritaire pour la commune.

M. RAMAUGÉ souligne la nécessité de prévoir l'entretien de ces terrains.

M. LEDUC suggère que des acteurs privés pourraient être intéressés pour aménager des lotissements, évitant à la commune d'engager les frais importants.

M. MOURIER confirme que cette option est envisageable, tout en rappelant que la réglementation du PLUi impose un minimum de 17 logements par hectare en cas d'aménagement d'un lotissement.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°10 : Informations du maire et comptes-rendus des commissions

ADJOINTS – INFORMATIONS :

➡ Voirie / STEP – **Mme MARTINEAU**

Les travaux de voirie 2025, débutés en septembre, avancent de manière satisfaisante. Il reste à réaliser quelques finitions, notamment le rabotage de petites zones et la pose d'enrobé.

M. Mourier souligne le suivi rigoureux assuré par la commune, ce qui a permis une exécution conforme et satisfaisante.

Mme Martineau :

Le curage des fossés sera effectué par Jérôme Bardet le 20 octobre ; il est déjà intervenu rue des Vignes pour corriger une contrepente, ce qui a donné satisfaction aux riverains.

Les équipements : la balayeuse est arrivée, le broyeur est attendu prochainement.

L'épandage du 11 août s'est déroulé, sans incident.

À la station d'épuration, les aménagements se poursuivent ; de nouvelles pompes seront installées en octobre lors du contrôle annuel.

Concernant le traçage au sol, une partie des rues a déjà été réalisée, mais certaines zones restent à finaliser.

➡ Finances / Citoyenneté – **M. DE MARNHAC**

Le spectacle prévu à Cherré a dû être délocalisé en raison des conditions météorologiques. Ce changement s'est révélé positif pour la qualité sonore. La troupe, originaire de Bourgogne et déjà habituée à se produire, a assuré la représentation. L'événement devrait être pérennisé les prochaines années, avec une possible avancée de la date à fin août.

Dans le cadre des travaux du Conseil de développement, une réflexion est engagée sur la valorisation des moulins en tant que source potentielle d'hydroélectricité. Plusieurs sites seront visités par les membres du conseil. Une intervention est prévue avec la présidente de l'Association des propriétaires de moulins de la Sarthe, ainsi qu'un expert en ressources hydrauliques.

➡ Urbanisme / Environnement – **M. LEDUC**

Voie Verte (Route du Lude) : Le projet, qui reprend son appellation d'origine, devrait démarrer mi-octobre. Tous les obstacles semblent levés en amont. Des contacts ont été pris avec certains riverains pour permettre l'accueil temporaire des arrêts de bus scolaire. Un doute subsiste toutefois concernant le chemin traversant un champ.

Aménagements paysagers : Des dégâts ont été constatés, des sangliers ayant détruit la moitié des plantations de fleurs.

La question d'organiser l'opération « Une naissance, un arbre » a été évoquée. Elle pourrait être l'occasion de remplacer les arbres morts ou de renforcer les plantations prévues dans les jardins partagés près des services techniques communaux.

Chantier Concordia : Le bilan est jugé positif. L'entreprise Royer est satisfaite du travail accompli et les jeunes participants se sont montrés très investis. En revanche, le niveau d'encadrement de l'association Concordia a été jugé insuffisant. L'opération devrait être renouvelée l'an prochain pour l'autre moitié du mur, avec un engagement de Concordia à un suivi plus rigoureux. Un lien humain fort s'est noué entre les ouvriers et les jeunes internationaux.

Fuite d'eau chez Mme Boulay : La maison est raccordée rue du Docteur Renaud. Bien que les travaux de 1997 aient modernisé le réseau, la portion de 30 mètres entre le compteur et la maison n'a pas été remplacée et semble relever de la responsabilité de la commune. Les deux propriétaires concernées (Mme Boulay et Mme Dupin) sont favorables à la réalisation des travaux, Mme Boulay souhaitant vendre son bien. L'idée serait de se coordonner avec le syndicat des eaux pour qu'il réalise l'intervention, quitte à ce que la commune en assume le coût.

M. Mourier : souligne que si la responsabilité de la commune est confirmée, il n'y a pas d'autre choix.

M. Leduc : ajoute que lors du transfert de compétence au syndicat, la commune avait transmis le réseau tel qu'il était.

M. Mourier : propose d'étudier les documents de transfert pour clarifier les obligations.

M. de MARNAC : précise que le syndicat est responsable uniquement jusqu'au compteur, et pas au-delà.

➡ CCAS / Cohésion Sociale - **Mme DELAPORTE**

Cérémonie du 11 novembre : L'horaire n'est pas encore confirmé, mais il est prévu que la musique débute à 9h00 et la messe à 10h30. La confirmation formelle des responsables est en attente.

Le repas des anciens combattants se tiendra au restaurant scolaire ; une invitation est faite à l'ensemble du conseil à y participer. L'association rencontre des difficultés liées au manque de porte-drapeaux depuis le départ de l'un des deux volontaires. Un appel est lancé pour trouver des personnes motivées et disponibles. Comme chaque année, des enfants seront sollicités pour lire la liste des morts pour la France.

Boutique éphémère « Magasins bleus » : L'installation aura lieu dans la salle des AFN le jeudi après-midi, la boutique ouvrira ses portes le vendredi 26 et samedi 27 octobre.

Épicerie sociale du Lude : Actuellement, 10 foyers aubignais bénéficient de l'épicerie sociale. La commune participe à hauteur de 15 €/mois par foyer. Un problème est survenu : certaines familles bénéficiaires ont déménagé sans prévenir, la commune continuant à contribuer financièrement. Une mise au point a été faite en comité de pilotage. Il est également rappelé la nécessité de contrôler la régularité de fréquentation des familles. Les horaires d'ouverture sont jugés trop restreints pour les familles qui travaillent, mais leur élargissement semble difficile faute de moyens. L'épicerie, qui fonctionne aussi comme structure d'insertion professionnelle, souffre d'un fort absentéisme parmi les personnes en parcours d'insertion, ce qui complique le suivi.

➡ Travaux / Réserve Communale – **M. PONTONNIER**

Travaux restaurant de la mairie et le bâtiment blanc : Les travaux vont entamer la démolition la semaine prochaine.

Extension du bâtiment scolaire : Un problème de couverture, imputable à une entreprise, a entraîné un retard de 15 jours et provoqué des infiltrations d'eau dans le bâtiment qui ont été résolus depuis.

Club house du foot/moto club : Le chantier, initialement prévu en septembre, devrait commencer en octobre. Les locaux sont en cours d'évacuation par les clubs.

Toilettes publiques (à proximité du club house) : Travaux reportés, initialement prévus en octobre, à une date ultérieure.

Colonnes semi-enterrées : Après échanges avec le syndicat mixte, il a été convenu de passer de 3 à 6 colonnes semi-enterrées voie nouvelle. Cette évolution, nécessitant une plus grande participation financière de la commune, impose le report du calendrier afin de permettre une nouvelle délibération avec le syndicat.

➡ Animation du territoire et Associations – **M. HENRY**

Forum des associations (s'est tenu le 31 août) : L'édition a été placée sous le signe du jeu avec diverses animations (Bubble, babyfoot géant, sumos). Le choix d'un format en intérieur a favorisé un esprit de cohésion, jugé plus efficace que les précédentes éditions en extérieur.

Ce forum a également permis de remercier les bénévoles les plus investis dans la vie communale, soulignant l'importance de conserver cet esprit de don de soi.

Fête de la Paix : L'événement s'est déroulé le 20 septembre. Les moments marquants incluent l'épluchage collectif, la venue de la chorale, puis la plantation de l'arbre de la Paix suivie d'un pot de l'amitié. L'ensemble des activités était gratuit, aucun échange d'argent n'était présent.

Marché de Noël : Prévu pour le 19 décembre. Les préparatifs sont en cours. Face à la forte hausse du tarif du manège à chaises volantes, d'autres alternatives sont recherchées. Des contacts ont été repris avec les prestataires.

Aménagements récents : Installation d'un support à vélos pour petites réparations (équipé d'outils sécurisés et d'une pompe de gonflage) à l'espace de loisirs Michel Royer, à proximité du Pumptrack. Mise en place de deux kiosques supplémentaires : l'un devant le Pumptrack, l'autre près du terrain de tennis, agrémenté d'un banc destiné aux parents accompagnant leurs enfants.

➡ Vie scolaire – **M. MOURIER**

Rentrée scolaire : La rentrée s'est globalement bien déroulée. Les effectifs sont en baisse à l'école privée, passant de 50 à 38 élèves (seuil de maintien fixé à 35). Les effectifs de l'école publique demeurent stables.

Restauration scolaire : Pour l'année 2023-2024, 23 098 repas ont été servis, soit un coût de 2,07 € par couvert. Le respect de la loi Egalim a progressé, passant de 25 % en 2022-2023 à 41,15 %. La présence de nombreux jeunes enfants complique toutefois l'encadrement, nécessitant davantage de moyens humains.

Fête de l'école : Un problème de calendrier est signalé : les deux écoles prévoient leur fête de fin d'année à la même date. Des discussions sont en cours entre les établissements, mais une vigilance municipale reste nécessaire.

Organisation des espaces périscolaires : Une mise au point constructive a été réalisée avec la communauté de communes Sud Sarthe concernant la répartition des espaces au restaurant scolaire pour l'accueil périscolaire.

➡ Communication – **M. MOURIER**

Diffusion du journal « À la loupe » : Des problèmes ont été relevés dans la distribution : plusieurs habitants n'ont pas reçu le journal, y compris parmi ceux ne disposant pas d'autocollant « Stop Pub ».

Mme Guérin : interroge sur le coût pour la commune au regard de cette diffusion incomplète.

M. Mourier : estime que la situation n'est pas normale et propose que la commune assure, le cas échéant, une partie de la distribution elle-même.

Mme Martineau : suggère de ne pas régler l'intégralité de la facture, compte tenu des manquements du prestataire.

➡ Point tiers-lieu « les ateliers de demain » - **Gilles MENANT**

La rencontre avec les étudiants du master d'urbanisme s'est tenue dans une ambiance conviviale. Les enseignants se sont montrés très investis et les étudiants particulièrement motivés. Le déjeuner partagé aux « Ateliers de demain » a renforcé la qualité de l'accueil. Les étudiants présenteront leur diagnostic début décembre, suivi de scénarios de développement pour la commune. L'initiative a également généré une forte visibilité sur les réseaux sociaux.

Supérette Carrefour Express : Les travaux, commencés le 18 août, avancent rapidement et l'ouverture est prévue le 15 octobre. Deux administrés, Mickael (agent qui tenait « l'entre-deux express ») et Priscilla, ont été recrutés par la gérante du Carrefour Express pour démarrer au 1^{er} octobre, ce qui représente une opportunité pour eux. Le service d'épicerie provisoire « L'Entre-Deux Express » sera assurée par Angélique, agent administratif, du 1^{er} au 15 octobre.

Un bail d'habitation a été signé avec la gérante pour le logement situé au-dessus du commerce.

Des aménagements complémentaires vont être réalisés : installation d'un écran extérieur d'informations communales dans un caisson sécurisé, de 4 porte-vélos, de bornes anti-bélier, ainsi que la reprise de peinture sur le mur côté AFN.

De futurs projets sont envisagés par la gérante : lockers Mondial Relay et laverie automatique.

Le flux sur les bornes de recharge électriques est en forte hausse, passant de 50 à près de 100 recharges par mois cet été, représentant une opportunité d'attractivité.

Santé : Le cabinet Laborare Conseil poursuit les démarches pour recruter un médecin. Une réunion rassemblant 13 professionnels de santé (médecins, infirmières, pharmacienne) a été organisée, marquée par une forte mobilisation. L'intervention d'une infirmière du Grand Lucé, engagée sur l'évolution du métier a été très appréciée. Le médecin du secteur a annoncé son intention de réduire progressivement son activité. Il s'agissait de la 5^{ème} réunion de ce type, un signal positif pour renforcer l'attractivité médicale.

La commune sera présente lors de la remise des diplômes de médecine à Tours le 25 octobre afin de promouvoir le territoire.

Tiers-lieu / ADSL – Ateliers de demain : La réunion « aménagement des lieux » du 15 septembre a connu une forte affluence (25 participants au lieu des 10 attendus). Les échanges ont permis d'identifier les besoins, mais compte tenu des délais pour une ouverture à Noël, la priorité sera donnée à l'aménagement de la grande salle d'activités.

Un particulier mettra à disposition ses billards américains pour lancer l'activité.

Un chantier « argent de poche » réunissant une dizaine de jeunes sera organisé pour participer aux aménagements et découvrir le lieu.

L'association ADSL a tenu son assemblée générale en présence de 40 personnes. Les tarifs d'adhésion ont été fixés à 20 €/an pour les adhérents, 5 €/an pour les bénévoles et membres du bureau, et gratuit pour les moins de 16 ans.
Le prochain RepairCafé est prévu le 18 octobre.

Patrimoine et culture : La plaque de cocher située à l'angle de la rue du Docteur Renaud et de l'Être Pottier sera réinstallée le 17 octobre à 11h30.

Un projet de rétrospective consacrée à l'artiste Marcel Derulle est prévu pour 2026. Une réunion de préparation aura lieu prochainement. Une tentative similaire en 2014 avait été annulée à la suite du décès de Michel Royer ; l'objectif sera cette fois de proposer une manifestation de plus grande ampleur, potentiellement le jour de la journée de la Terre en avril.

➡ **INFORMATIONS ET COURRIERS – M. MOURIER**

Conteneurs de stockage : Le projet initial prévoyait l'acquisition de 2 conteneurs de 40 pieds. Il a été décidé d'opter plutôt pour 3 ou 4 conteneurs de 20 pieds, plus pratiques car déplaçables à l'aide d'un tracteur équipé de fourches.

Le coût principal concerne le transport. Le montant global de l'opération est estimé à 8 000 €, transport compris.

Vœux du maire : La cérémonie des vœux se tiendra le 2 janvier 2026 à la salle des fêtes.

Élections municipales 2026 : Le maire a annoncé sa candidature pour un nouveau mandat.

POINT N°11 – QUESTIONS diverses

M. Ramaugé : Les stops nouvellement installés ne sont pas toujours respectés

Séance levée à 22h25.

Le maire,


Monsieur Nicolas MOURIER
le Maire,
Nicolas
MOURIER

La secrétaire de séance,

Madame Anita MARTINEAU